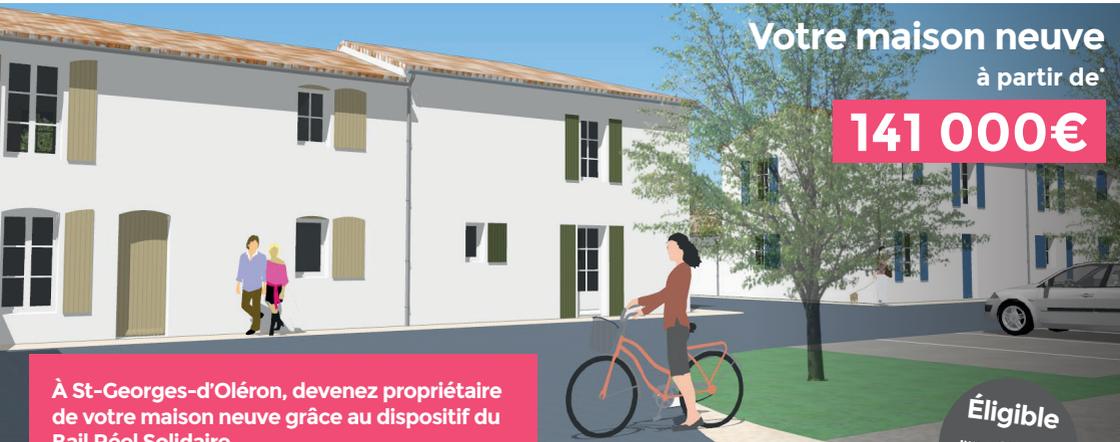


Devenez propriétaire

sur l'île d'Oléron grâce au Bail Réel Solidaire !

PROGRAMME « RUE DE LA COUTURE » À ST-GEORGES-D'OLÉRON



Votre maison neuve
à partir de*

141 000€

À St-Georges-d'Oléron, devenez propriétaire de votre maison neuve grâce au dispositif du Bail Réel Solidaire.

Ce programme, situé rue de la Couture, est composé de 10 maisons à étage, d'une surface allant de 45 à 83 m² avec 1, 2 ou 3 chambres et un agréable salon-séjour-cuisine.

Vous profiterez également d'une terrasse et d'un local à vélos, sur une parcelle de 104 à 160 m². Le tout situé dans un environnement calme et sécurisé sur l'île d'Oléron.

Ce programme est destiné à la résidence principale.

Éligible
..... au
PTZ



Votre contact

Manon AIRAULT

06 47 90 31 47

m.airault@cie-logement.fr



Retrouvez toutes nos annonces
& nos actualités sur

www.maisons-prim-access.fr

Avec le soutien de



ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Notre savoir-faire

Marque du groupe La Compagnie du logement, acteur reconnu du logement abordable, Maisons Prim'Access & Appart'Access facilitent l'accession sociale à la propriété via les dispositifs du Prêt Social Location-Accession (PSLA) ou du Bail Réel Solidaire (BRS). Destinées à des ménages aux revenus intermédiaires, ces formules permettent de devenir propriétaire d'une maison ou d'un appartement en accession aidée.

Qu'est ce que le bail réel solidaire ?

Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif permettant à des ménages aux revenus modestes de devenir propriétaires en « zone tendue », là où la pression immobilière est forte. Le BRS permet d'acquérir un bien sur des territoires convoités (littoral, centre-ville, îles...) tout en garantissant un achat abordable, sécurisé et encadré.

Concrètement, le ménage acquiert la partie bâtie et loue le terrain à Terra Noé (Organisme de Foncier Solidaire partenaire) via une faible redevance foncière.

À qui s'adresse le bail réel solidaire ?

Ce dispositif d'accession sociale s'adresse à tous les ménages dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources ci-contre (au 01/01/24).

Nombre de personnes dans le foyer	Revenu fiscal N-2 zone B1
Personne seule	37 581 €
2 personnes sans pers. à charge (hors jeune ménage)	56 169 €
3 personnes / ou 1 pers. seule + 1 pers. à charge / ou jeune ménage	67 517 €
4 personnes / ou pers. seule + 2 pers. à charge	80 874 €
5 personnes / ou pers. seule + 3 pers. à charge	95 379 €
6 personnes / ou pers. seule + 4 pers. à charge	107 737 €
Par personne supplémentaire	12 005 €

Quels sont les avantages du bail réel solidaire ?

- **Accompagnement personnalisé** tout au long du projet
- **Avantage fiscal** TVA réduite à la construction
- **Un logement neuf** dans un **secteur convoité** (centre-ville, littoral...)
- **Achat sécurisé** grâce à nos garanties rachat & relogement



Nos agences de proximité

LA ROCHE-SUR-YON
6 rue du Maréchal Foch
02 51 45 23 00

LES SABLES D'OLONNE
rue du Pinay
02 51 21 95 80

AYTRÉ
6d avenue du Commandant Lisiack
05 46 56 76 16